

Commentaires sur l'examen des processus d'évaluation environnementale fédérale et sur la modernisation de l'Office national de l'énergie - cadre de référence provisoire du comité d'experts

S'il est impératif de rétablir la confiance du public, comme le reconnaissent de diverses façons les six ministres qui se sont prononcés le 20 juin 2016, c'est parce que le gouvernement Harper a, en 2012, accédé à la demande répétée des pétrolières (voir l'article du Globe and Mail, <http://www.theglobeandmail.com/news/politics/pipeline-industry-pushed-environmental-changes-made-in-omnibus-bill-documents-show/article8894850/> 20 février 2013) et sabré aveuglément dans les lois et règlements protégeant l'environnement. Au moyen des projets de loi omnibus C-38 et C-45, il a affaibli les processus d'évaluation environnementale, muselé les citoyens résolus à les défendre, émasculé la *Loi sur les pêches* et retiré la protection de la plus grande partie de nos lacs et cours d'eau, privilégiant ainsi la recherche du profit des pétrolières au détriment de la sauvegarde de l'environnement pour le bien des citoyens. Il y a lieu d'abroger le plus rapidement possible ces dispositions législatives et réglementaires partiales et de rétablir les protections antérieures en les réaménageant dans une perspective environnementale digne du XXI^e siècle.

Le mandat du comité d'experts sur l'examen des processus d'évaluation environnementale fédérale devrait être de rétablir la rigueur des évaluations environnementales pour mieux servir l'intérêt du public et permettre au Canada de respecter ses engagements internationaux en matière de lutte contre le réchauffement planétaire. La transition vers les énergies vertes, la protection du milieu aquatique et l'évaluation globale et inclusive des émissions de gaz à effet de serre devraient faire partie des points examinés. Il y a lieu de favoriser la participation des citoyens et des nations autochtones et de tenir compte de la richesse que représente l'eau pour la vie. Il va de soi que les membres doivent avoir des connaissances ou de l'expérience pertinentes en matière de processus d'évaluation environnementale; il faudrait recruter au moins un environnementaliste et un spécialiste des questions autochtones.

Dans son mandat, le comité d'experts sur la modernisation de l'Office national de l'énergie devrait notamment se pencher sur l'opportunité de confier la responsabilité de l'examen environnemental des grands projets à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale ou à tout le moins de permettre la mise sur pied de commissions mixtes d'évaluation pour éviter toute partialité ou apparence de partialité et assurer un examen complet et satisfaisant. Il va de soi que les membres doivent avoir des connaissances ou de l'expérience pertinentes en matière de processus d'évaluation environnementale; il faudrait recruter au moins un environnementaliste.

Compte tenu de toutes les lacunes évidentes découlant de l'affaiblissement des lois décrété par l'ancien gouvernement et de la nécessité reconnue de les corriger rapidement, il me semble illogique de permettre que ce régime défectueux et partial serve encore à évaluer certains projets, dont celui de l'oléoduc Énergie Est. L'affaiblissement du processus a été réclamé et obtenu par les pétrolières et celles-ci peuvent encore s'en

servir même si tous reconnaissent qu'il faut rétablir les protections perdues. Dans un détournement de démocratie, le public a été spolié de la protection de son eau et de son environnement et les demandeurs pétroliers à l'origine de cette spoliation peuvent profiter des dispositions législatives défectueuses... Il s'agit là d'une question plus pressante que celle du formulaire long du recensement et il y a lieu d'agir promptement, car c'est une décision qui marquera l'environnement du pays pendant plus d'un demi siècle.

Il faudra que les cinq principes adoptés par le gouvernement en janvier 2016 permettent de respecter l'esprit des anciennes lois et la volonté de mettre en œuvre les nouveaux engagements internationaux pris par nos dirigeants lors de la réunion COP21 à Paris. Il faudra que les consultations plus poussées auprès des peuples autochtones, la plus grande mobilisation du public et l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre en amont permettent une véritable participation des populations visées et un examen factuel complet des émissions plutôt que de se limiter à une opération de relations publiques qui aurait pour seul effet d'entériner l'œuvre délétère de l'ancien gouvernement borné.

Il faudrait que les trois membres temporaires que le ministre des Ressources naturelles se propose de recommander pour nomination à l'Office national de l'énergie soient issus des milieux environnemental, autochtone et civil de façon à mettre un frein à la partialité évidente de l'Office national de l'énergie.

Merci de votre attention.

Raymond Trempe

<contact information removed>